

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1190

AMENDEMENT

présenté par
M. Courbon, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti,
Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	18 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	18 000 000
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir les radios associatives locales en augmentant le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) de 18 millions d'euros.

Le Gouvernement prévoit pour 2026 de réduire de moitié quasiment (45 %) le FSER ! Ceci représenterait une coupe budgétaire de 15,7 millions d'euros pour les 770 radios associatives en France, les 2 400 salariés qu'elles emploient, dont leurs 270 journalistes professionnels.

A cela, s'ajoute une enveloppe de 2,3 millions d'euros prévue dans le Plan Culture et Ruralité pour les radios associatives rurales et ultramarines. Celle-ci avait bien été distribuée en 2024, mais n'a jamais été renouvelée depuis, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Les radios associatives locales occupent une place singulière dans le paysage médiatique français. Présentes sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans l'Hexagone qu'en outre-mer, et particulièrement dans les zones rurales et outre-mer ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, elles jouent un rôle souvent décisif dans la vitalité des territoires et le renforcement du lien social.

Véritables vecteurs de cohésion, elles animent la vie locale et accordent une part importante de leur programmation aux cultures minoritaires, aux nouveaux talents artistiques, et aux campagnes d'intérêt général. Par ailleurs, elles mènent des actions d'intégration, de formation et d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), ainsi que dans la prévention des Fakes News dans les milieux scolaires et universitaires, dans les quartiers.

Le présent amendement vise donc à préserver la cohésion territoriale et économique assurée par les radios de proximité, en rétablissant les crédits du FSER à un niveau équivalent à celui de 2024 (annulation de la baisse pour 2026 + montant de l'enveloppe du Plan Culture et Ruralité).

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement :

- prélève 18 000 000 euros, en AE et CP, à l'action 01 Livre et lecture du programme 334 « Livres et industries culturelles »
- abonde de 18 000 000 euros, en AE et CP, l'action 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias »

Cet amendement a été travaillé avec le SNRL.